

15 avril 2005

Dossier de presse

Sommaire

Le 1^{er} centre de tri de collectes sélectives à Paris

Un centre de tri de proximité à Paris

Bassins versants des collectes sélectives

Accompagner le développement du tri individuel

Informier le public : une vitrine pédagogique

La Ville de Paris organise la concertation avec les riverains

Charte de qualité environnementale

L'exigeant cahier des charges du SYCTOM

L'équipe architecturale est choisie

Une intégration paysagère et urbaine remarquable

Les chiffres et les dates

Une haute qualité environnementale

matériaux, énergie, eau, etc.

Ergonomie de travail : lumière, air, bruit

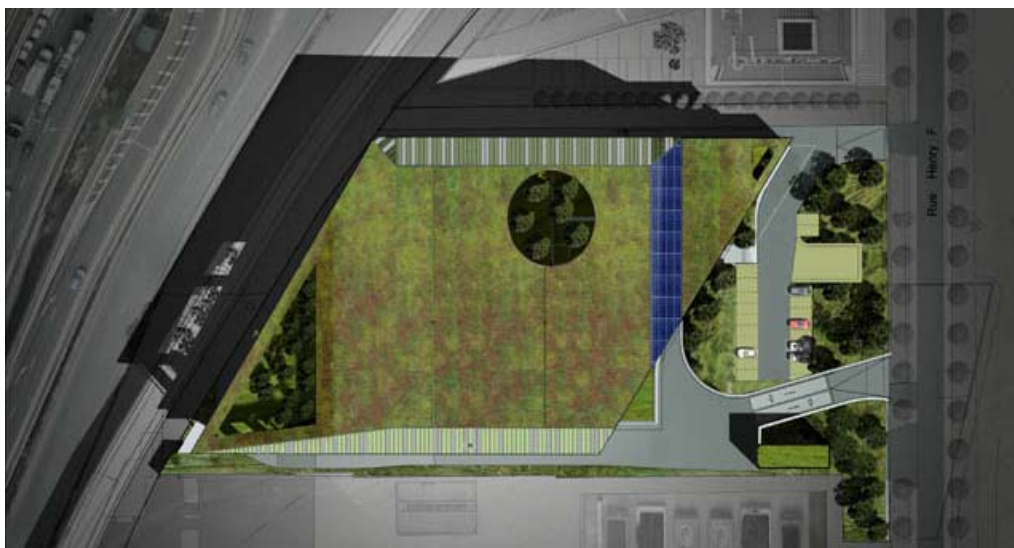
A quoi sert un centre de tri ?

Que deviennent les matériaux triés ?

Des collectes sélectives en progression

Valorisation matière : chiffres 2004

Le centre de tri à Paris XV



GIRUS / ROUX et associés ingénierie / AA'E / Serge EYZAT

Un centre de tri de proximité

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est attentif à une répartition harmonieuse des équipements de traitement de déchets sur son territoire.

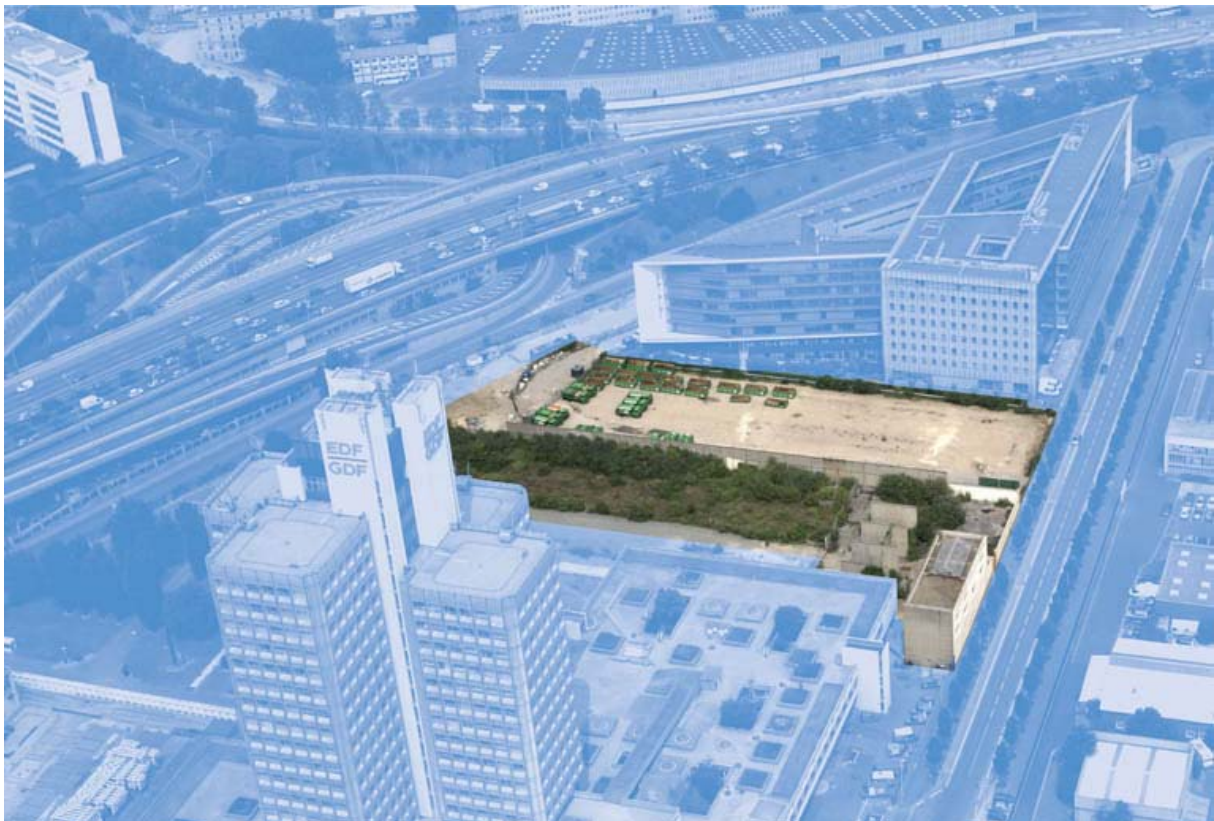
Pour limiter les pollutions liées au trafic des bennes de collecte, le SYCTOM répartit au mieux les nouvelles installations en fonction des besoins autour de bassins versants de proximité. C'était déjà le cas pour le centre de tri de Nanterre au nord-ouest de son territoire ; ce sera encore le cas ici, et très prochainement à Sevran pour le nord de la Seine-Saint-Denis.

Premier du genre sur le territoire parisien, le centre de tri de Paris XV, d'une capacité de 15 000 tonnes par an, accueillera les collectes de deux arrondissements parisiens très peuplés, les 14ème et 15ème, soit environ 20 bennes de collecte sélective par jour. Il sera complété par le centre de tri d'Isséane, qui répond aux besoins importants du sud des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

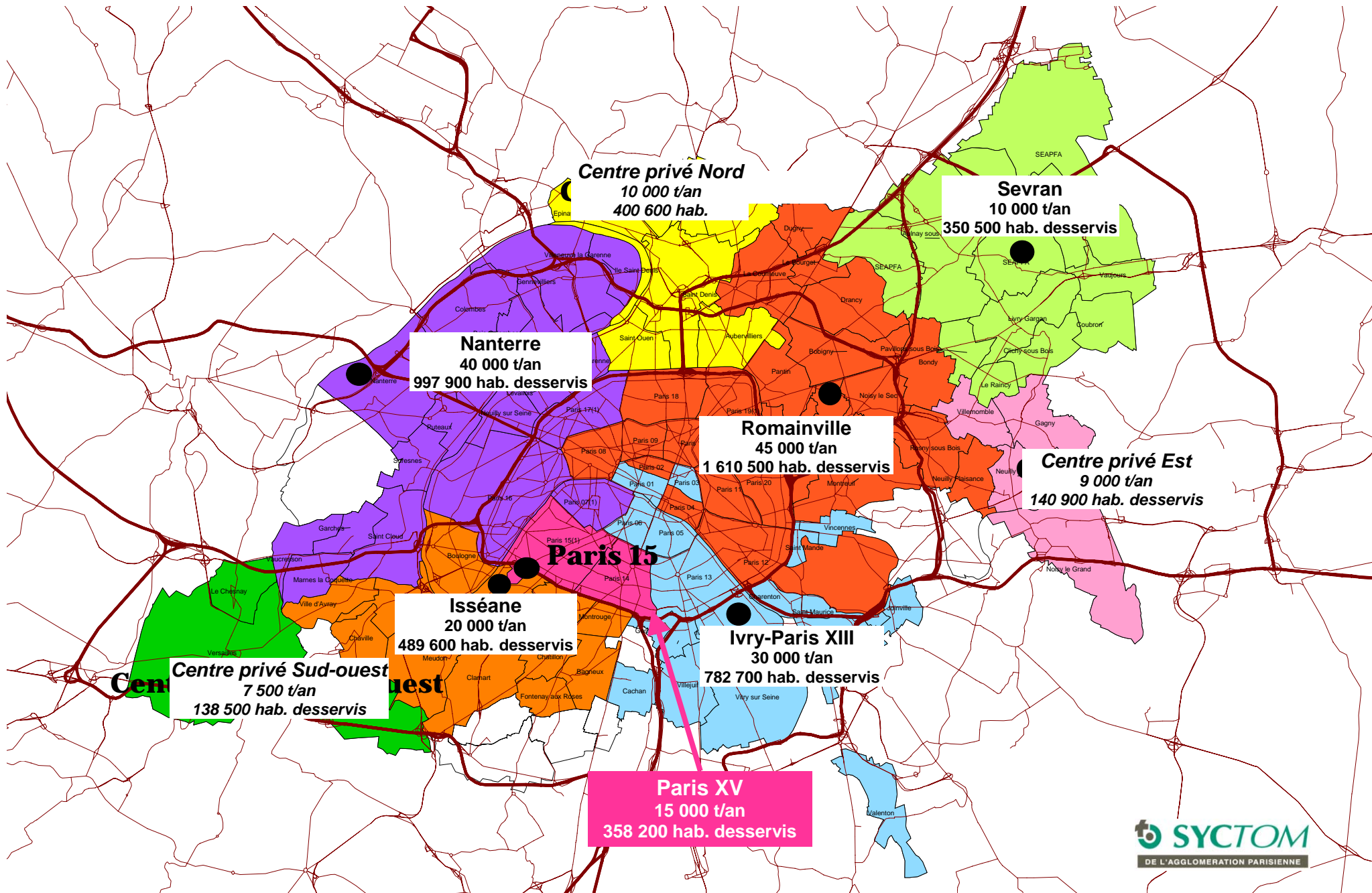
Le terrain de 11 000 m², situé entre le périphérique et la rue Henry Farman, est mis à la disposition du SYCTOM par la Ville. Il sera rétrocédé ensuite au Syndicat.

Un projet de grande qualité environnementale et architecturale vient d'être retenu sur concours.

Vue aérienne du site



Bassins versants des collectes sélectives du SYCTOM en 2008



Accompagner le développement du tri individuel

Ce centre de tri s'intègre dans la politique générale du SYCTOM de l'Agglomération parisienne de développement de la valorisation matière des déchets et de limitation des tonnages de déchets à traiter en incinération et en enfouissement.

Conçu pour répondre au développement important des collectes sélectives dans la capitale, ce centre préparera les déchets recyclables avant leur envoi vers les filières de recyclage.

Tout déchet réutilisable effectivement recyclé diminue d'autant ce qui doit être définitivement éliminé en incinération ou en décharge.

Informier le public

Le centre constituera une vitrine pédagogique qui comprendra un espace d'accueil et un parcours de visite.

Concertation

La ville de Paris et le SYCTOM organiseront préalablement à l'enquête publique prévue d'ici fin 2005, des réunions d'échange et de concertation dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Des initiatives spécifiques en direction des riverains et du C.I.C.A. (comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) réunissant le Conseil d'arrondissement et des représentants des associations, pourront être programmées en collaboration avec la mairie d'arrondissement.

Une information régulière et un espace de dialogue seront également proposés sur le site Internet du SYCTOM de l'Agglomération parisienne.

Vue du périphérique et du futur tramway



Charte de qualité environnementale

A l'instar des autres centres du syndicat, une charte de qualité environnementale engagera le SYCTOM, le maître d'œuvre et la Ville de Paris, vis à vis des riverains et des collectivités locales, sur la qualité pendant la construction puis l'exploitation du centre, dans une démarche de développement durable.

Les engagements portent sur :

- les conditions visuelles et sonores de chantier et d'exploitation,
- l'optimisation des circulations,
- la propreté du chantier,
- une gestion fine des déchets,
- une gestion de l'eau maîtrisée et citoyenne (retenue des eaux de pluie),
- une production d'énergie à partir d'énergies renouvelables,
- une information systématisée,
- une participation du public et de l'éducation à l'environnement,
- un volet social,
- une veille technologique permanente.

L'exigeant cahier des charges du concours du SYCTOM

Le concours était ouvert à des équipes constituées chacune d'un cabinet d'architectes, de bureaux d'études spécialisés en bâtiment et en équipements de procédé et d'un paysagiste

Les projets devaient comprendre :

- un espace de réception des collectes, un espace pour le process du tri, un espace de stockage pour les matériaux triés,
- les installations industrielles fonctionnelles correspondantes,
- les locaux administratifs, sociaux et techniques,
- un circuit de visite et une salle d'accueil des visiteurs.

Ils devaient répondre à des exigences fortes portant sur la haute qualité environnementale - choix des matériaux, énergie, lumière - ainsi que sur la sécurisation des circulations des personnes et des véhicules.

Les critères d'évaluation des projets étaient, dans l'ordre, la qualité technique du projet par rapport au programme demandé, puis sa qualité architecturale et son intégration dans le site urbain environnant, et enfin son coût.

Montage retenu par le syndicat pour la construction et le fonctionnement du centre

- Pour la conception architecturale et industrielle de l'ensemble, le maître d'œuvre vient d'être choisi par concours,
- la construction des bâtiments et des aménagements du centre fera l'objet d'un appel d'offres,
- le procédé de tri sera choisi à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif,
- l'exploitation du centre sera confiée, dans le cadre d'un marché public, à un prestataire choisi par appel d'offres.

L'équipe architecturale et industrielle est choisie

L'équipe qui vient de remporter le concours de maîtrise d'œuvre est composée de GIRUS, BET process et mandataire, de ROUX et Associés Ingénierie, BET bâtiment, du cabinet d'architecture AA'E - Jean-François Capeille, et de Serge EYZAT, paysagiste.

Une intégration paysagère et urbaine remarquable

Le projet de l'équipe retenue se caractérise par un parti architectural fort :

- un bâtiment urbain qui présente une continuité avec le bâtiment de la DGAC voisin, et qui existe vis à vis de la voie rapide par sa conception sur deux niveaux.
- un bâtiment "vert" sous la forme d'un dialogue entre formes architecturale et végétale. L'emprise limitée du bâtiment favorise l'harmonie des vues et des perspectives et la qualité du paysage. Du côté du périphérique et du futur tramway, un jardin intérieur suspendu sur deux niveaux propose une vitrine environnementale. Du côté de la rue Henry Farman, le bâtiment se présente en oblique et laisse la place à des espaces verts qui valorisent les façades les plus proches d'EDF et de la DGAC.

Vue en perspective depuis la rue Henry Farman



Les chiffres et les dates

Investissement global - budget prévisionnel	22,4 M€ h.t.
Dont achat du terrain	4,5 M€
Terrain	11 000 m ²
Capacité de tri du Centre	15 000 tonnes/an
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	mai 2004
Jury de sélection des candidatures	juillet 2004
Jury de désignation des lauréats	février 2005
Comité attribution maîtrise d'œuvre	mars 2005
Dépôt du permis de construire	octobre 2005
Dépôt demande autorisation exploiter	idem
Début des travaux	octobre 2006
Mise en service du centre	novembre 2007

Les chiffres du chantier

• Durée prévue des travaux	13 mois
• Surface des bâtiments, surface développée :	12 150 m ²
• Surface au sol	7 000 m ²
• Espaces verts	7 200 m ²
• dont toiture végétalisée	4 300 m ²

Le trafic du centre Paris XV

En phase d'exploitation, le nombre de camions attendus chaque jour sera faible :

- environ 20 bennes de collectes sélectives
- 4 à 5 camions emportant les matériaux vers les filières de recyclage.

Un espace de haute qualité environnementale

Privilégier les matériaux recyclés

Le marché public à lancer pour la construction du bâtiment favorisera et incitera le recours à des matériaux recyclés. Par exemple, l'isolation acoustique du bâtiment administratif sera effectuée avec de l'ouate de cellulose issue de papier recyclé, les trottoirs comporteront du verre recyclé, et les panneaux acoustiques, disposés à certains endroits du centre, seront réalisés en fibre de bois recyclé. De même, les canalisations d'adduction d'eau et le circuit d'arrosage seront en PEHD recyclé.

Utiliser les énergies renouvelables locales

- des capteurs solaires intégrés au projet fourniront au moins 50% de l'eau chaude du centre,
- des cellules photovoltaïques produiront de l'électricité : 25 000 kWh/an,
- enfin, le centre utilisera le réseau de chauffage urbain de la CPCU, qui récupère la vapeur produite par le SYCTOM dans ses centres de valorisation énergétique et notamment dans le futur centre Isséane.

Maîtriser l'eau

Son utilisation sera contrôlée par :

- des dispositifs simples d'économie d'eau potable sur les robinetteries et chasses d'eau,
- la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries,
- et surtout, en cas d'orage, une limitation du débit de fuite vers le réseau d'assainissement, à 18l/s. grâce à un bassin d'écrêtage et à la toiture végétalisée. Une partie de cette eau s'évaporera d'ailleurs grâce à la toiture.

La toiture végétalisée

La toiture du centre sera entièrement végétalisée, sur une surface de 4 270 m², et dès sa livraison, grâce à un complexe dit sedum pré-cultivé.



Suivre et contrôler les performances environnementales

Une gestion technique du bâtiment permettra de suivre et de contrôler les différentes consommations d'électricité et d'eau, les équipements thermiques et les alarmes.

Ergonomie de travail

Lumière naturelle

Au centre de l'équipement, un vaste patio ouvert comme un large puits de lumière et de verdure, apportera aux employés du centre un important confort visuel.

Postures

Pour éviter les tensions physiques, les postes de tri manuel seront conçus selon les recommandations de la CRAMIF (hauteur et largeur du tapis, disposition et dimensions des goulottes, etc.).

Réduction du bruit

Les équipements de séparation mécanique, comme les cabines de tri manuel, bénéficieront d'espaces insonorisés.

Qualité de l'air

Le centre est conçu pour limiter les gênes dues aux poussières avec :

- un système de ventilation mécanique associé à un système de désodorisation de l'espace de réception des collectes ;
- un dispositif de dépoussiérage au-dessus des équipements ;
- une ventilation des cabines de tri offrant des conditions d'hygiène optimales .

A quoi sert un centre de tri ?

Les déchets pré-triés par les habitants sont apportés par les camions de collecte sélective au centre de tri pour y être séparés par type de matériau et débarrassés des éléments indésirables, selon les conditions de qualité requises par les repreneurs.

Une fois triés, ils sont conditionnés en balles avant leur envoi vers les filières de recyclage.

Papiers, cartons, chaque type de plastique, aciers, aluminium y seront réutilisés comme matières premières secondaires.

Que deviennent les matériaux triés ?

Papiers Cartons : via filière Revipac

→ des cartons et des cartonnets d'emballage.

Emballages liquides alimentaires - ELA : via filière Revipac

→ du papier toilette, des essuie-tout, des boîtes à oeufs.

Acier : ARCELOR (59)

→ boîtes de conserve, canettes, pièces automobiles...

Aluminium : via filière France Aluminium Recyclage

→ idem acier.

Plastiques : via filière VALORPLAST

→ PET clair -> fibres textiles et polaires, pots de fleurs, ...

→ PEHD -> tuyaux, bacs de collecte, flacons, mobilier urbain, ...

Gros de magasin (papier coloré dans la masse)

→ papier ou carton recyclé

Journaux-magazines : via le papetier UPM-Chapelle Darblay

→ papier journal.

Verre : via filière Verre Avenir

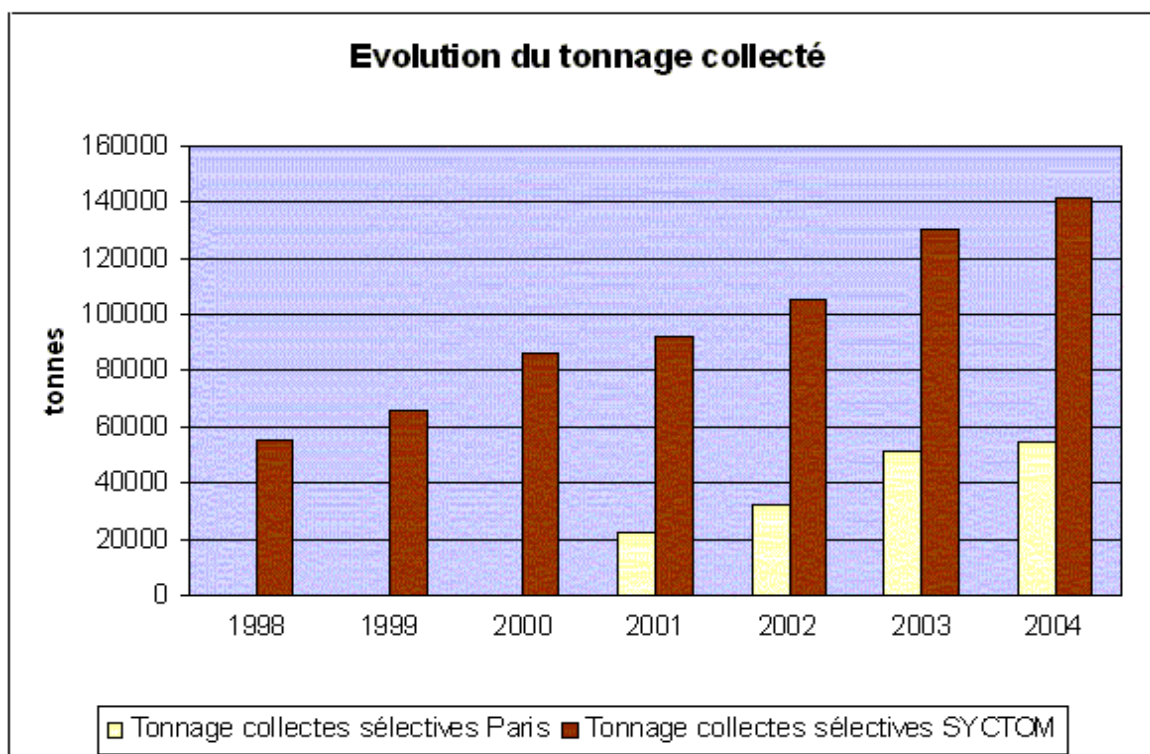
→ verre à usage alimentaire.

Collectes sélectives : progression du tonnage collecté

Le tonnage des collectes sélectives, hors verre, a augmenté de 53 % de 2001 à 2004 sur le territoire du SYCTOM de l'Agglomération parisienne, passant de 92 000 tonnes à 141 000 tonnes.

A Paris, l'augmentation est de 266% pour la même période, avec une progression de 22 580 à 59 960 tonnes.

Progression des collectes sélectives sur le périmètre SYCTOM et sur Paris



Valorisation matière des centres de tri du SYCTOM pour 2004

Sorties des centres de tri du SYCTOM, par type de matériau :		
	En tonnes	en %
Journaux-magazines	51 448	52,4 %
Gros de magasins	16 724	17,0 %
EMR : emballages ménagers recyclables et cartons divers	15 534	} → 20,0 %
	et 4 055	
Plastiques	7 203	} → 7,3 %
Emballages acier et emballages aluminium	2 293	} → 2,4 %
	58	
Briques alimentaires	563	} → 0,6 %
Verre et petit électroménager	121	} → 0,3 %
	157	